



Direction de la communication

Tél. : 05 59 46 60 40

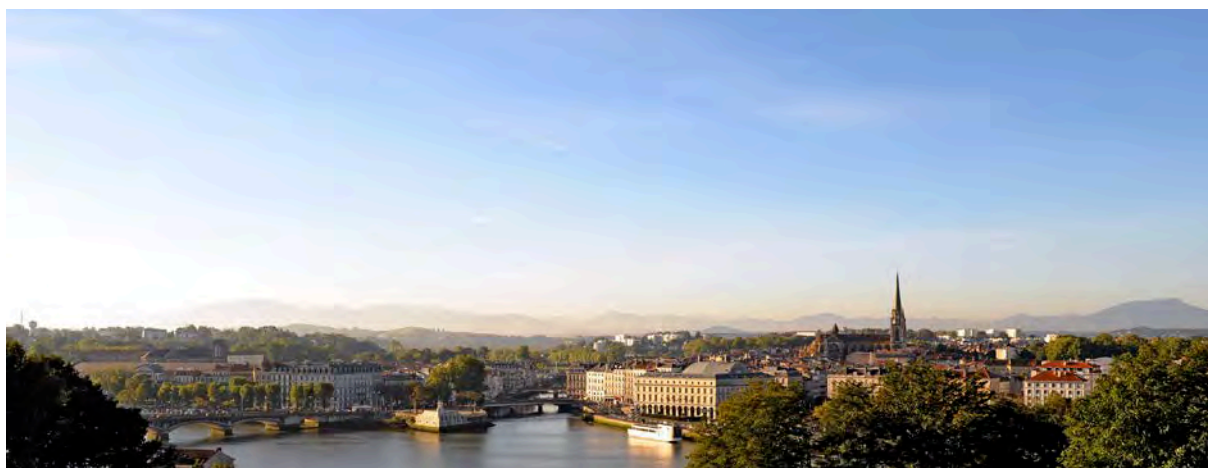
Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)

Le 17 mars 2012

## **DOSSIER DE PRESSE**

### **VISITE A BAYONNE DE M. FREDERIC MITTERRAND, ministre de la Culture et de la Communication**

**Signature de la convention Ville d'art et d'histoire  
samedi 17 mars 2012**



# SOMMAIRE

---

## **I. Bayonne Ville d'art et d'histoire**

**A-** Les sept axes de travail des actions du projet bayonnais

**B-** Le label : des actions et des moyens

## **II. Bayonne dans le Plan Musées en régions**

**A-** La restructuration et l'extension du musée Bonnat-Helleu

**B-** Les réserves mutualisées

## **III. La convention d'objectifs pluriannuelle de la Scène Nationale Bayonne Sud-Aquitain 2012-2015**

### **Annexe : Informations utiles**

A l'invitation de Jean Grenet, Maire de Bayonne, Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, signe la convention Ville d'art et d'histoire le samedi 17 mars 2012. Cette signature lance officiellement la mise en œuvre du label « Ville d'art et d'histoire » qui avait été attribué à la Ville de Bayonne par le ministère en novembre 2010.

La venue du ministre à Bayonne est aussi l'occasion d'évoquer le Plan Musées en région – 2011-2013 – où figure le musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux Arts de Bayonne, au titre des trois projets prioritaires en Aquitaine. Les études de programmation pour la réalisation de réserves mutualisées pour les musées de Bayonne et pour la restructuration du musée des Beaux Arts, lancées en 2012, témoignent de la nouvelle dynamique engagée par la Ville pour préserver et valoriser ses collections patrimoniales prestigieuses.

Frédéric Mitterrand, lors de sa visite du théâtre de Bayonne, doit également rappeler la volonté de l'Etat de garantir les missions et les moyens des scènes labellisées et les mesures qui l'accompagnent. La signature prochaine du contrat d'objectifs et de moyens de la Scène Nationale Bayonne - Sud-Aquitain, devrait confirmer les engagements de l'Etat et des collectivités et renforcer l'ancrage territorial de l'unique structure en Aquitaine qui bénéficie du label « Scène nationale ».

## I. Bayonne Ville d'art et d'histoire

Pour la Ville de Bayonne, le label Ville d'art et d'histoire est la reconnaissance de deux mille ans d'histoire. Les fouilles archéologiques permettent en effet de remonter au premier siècle avant J.-C. Au-delà des monuments historiques bayonnais que sont l'enceinte romaine, la cathédrale gothique, l'architecture des bâtiments construits entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est une histoire urbaine d'aujourd'hui que la Ville dévoile. Le sens de la démarche de la Ville va plus loin que le simple devoir de mémoire.

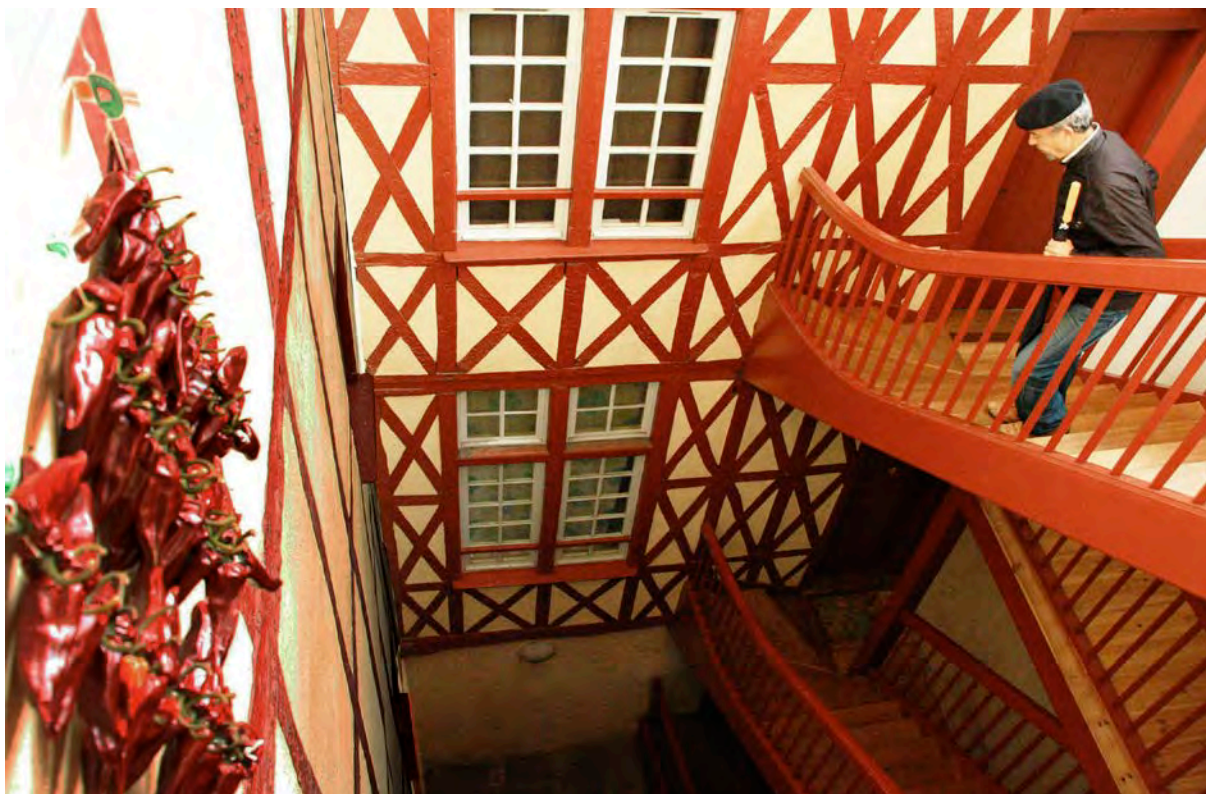
Le dossier qu'elle a présenté devant le Conseil national des Villes d'art et d'histoire est celui d'une ville qui continue à vivre et surtout à produire de la culture et du patrimoine. Une ville capable de créer "un pont" entre la cathédrale Sainte-Marie, joyau de l'art gothique et les résidences Breuer des Hauts de Bayonne, un édifice conçu par le célèbre architecte du XX<sup>e</sup> siècle, Marcel Breuer.

Seule une centaine de villes dispose d'un secteur sauvegardé en France. Bayonne est de celles-là. La richesse de ses monuments historiques est incontestable : des édifices religieux comme la cathédrale ou la synagogue, le patrimoine militaire des remparts Vauban ou de la Citadelle, des lieux uniques qui abritent aujourd'hui des équipements culturels, comme le musée Basque et de l'Histoire de Bayonne... Mais l'intérêt de la ville ne se limite pas à l'addition de toutes ces richesses, il se place dans son histoire urbaine. Les immeubles du centre-ville portent beau leurs pierres et leurs colombages mais, pris séparément, n'offrent pas de particularité en soi. Réunis, ils forment en revanche un ensemble patrimonial remarquable, qui détermine la spécificité bayonnaise.

Au-delà du bâti, c'est aussi le patrimoine immatériel de la ville qui fait sa force. Des langues plurielles, des musiques et des danses traditionnelles qui se partagent et se renouvellent.

L'obtention du label est un encouragement pour la Ville de Bayonne à poursuivre et à structurer sa politique patrimoniale, urbaine, culturelle et touristique. Valoriser son patrimoine, se réapproprier la mémoire de la ville, sensibiliser la population et particulièrement les jeunes en proposant des lectures artistiques de la ville sont ses grandes priorités. De nombreuses actions d'animation, de médiation et d'études sont déjà en place, d'autres sont en perspectives. La concertation citoyenne engagée dans le cadre de l'agenda 21 associe étroitement les habitants, véritables ambassadeurs du patrimoine.

L'enjeu de Bayonne est aujourd'hui de construire et d'ancrer durablement le label au sein de la politique générale de la Ville, en prolongeant la dynamique de transversalité née de cette candidature, et en s'appuyant sur les piliers qui fondent le label : culture et patrimoine, urbanisme et tourisme.



© Audrey Calatayud

### **Un patrimoine en héritage**

Bayonne c'est :

- un cœur de ville préservé par les réhabilitations successives,
- un patrimoine maritime et fluvial, fondateur de l'identité bayonnaise,
- une cathédrale gothique classée au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO,
- deux châteaux, témoins des moments forts de l'histoire de France,
- un ensemble fortifié, musée à ciel ouvert couvrant quinze siècles d'architecture militaire,
- des espaces naturels remarquables, véritable capital vert qui fait exister la nature en ville,
- une inventivité architecturale alliant maisons à pan de bois, hôtels particuliers en pierre, architectures régionalistes, art déco et moderne...

### **A- Sept axes de travail**

Le projet de Bayonne propose de :

- **Poursuivre les démarches de connaissance du patrimoine** en engageant une politique d'études permanentes du patrimoine, en établissant un état des lieux des recherches et archives sur l'histoire de la ville, avec également la mise en place d'un processus d'inventaire opérationnel du patrimoine, et la numérisation des archives et données disponibles sur le patrimoine bayonnais.

- **Promouvoir la médiation de l'architecture et du patrimoine** en sensibilisant les habitants avec un programme de visites régulières et adaptées à leur profil et à leur rythme de vie, à travers la formation et l'information des professionnels et également en initiant le jeune public dans et hors du cadre scolaire en proposant des visites, ateliers, projets de classes...
- **Sensibiliser la population au cadre de vie et au développement durable** avec des formations pour les professionnels, les artisans, les propriétaires, avec des visites de chantiers et des expositions pour les habitants, en particulier les jeunes.
- **Intégrer l'animation du patrimoine dans la vie culturelle de la cité** avec une participation aux grandes manifestations nationales, avec des rendez-vous annuels de célébration du patrimoine local, en favorisant le dialogue entre les patrimoines et la création contemporaine et, bien sûr, en accompagnant les manifestations culturelles existantes.
- **Conforter le dynamisme touristique par la valorisation de l'offre patrimoniale** avec le développement de la politique de promotion du patrimoine, la poursuite du travail de sensibilisation des prescripteurs, en faisant évoluer les propositions de visites et en les adaptant aux publics, en s'insérant dans les politiques touristiques départementales et régionales.
- **Créer des outils de médiation et d'interprétation** dédiés au label, des publications pédagogiques adaptées, en poursuivant également la mise en place de parcours d'interprétation et en créant un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.
- **Développer une politique de mise en réseau** avec tous les partenaires et acteurs du patrimoine au niveau local, départemental et régional, poursuivre le partenariat avec le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire et faire émerger un réseau international et transfrontalier.

## **B- Le label : des actions et des moyens**

### **- Présenter la ville dans un lieu dédié**

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) prévu par la convention Ville d'art et d'histoire met à la disposition du public un espace proposant des clefs de lecture sur l'histoire de la ville, les enjeux de son évolution urbaine, architecturale et paysagère ainsi que sur les projets urbains en cours. Espace de rencontres et de socialisation, le CIAP doit être pensé comme un lieu de proximité. L'opération de renouvellement urbain située rue des Gouverneurs accueillera le futur CIAP. Sa situation en cœur de ville, à l'entrée du secteur piétonnier, avec une grande visibilité, sa proximité avec des ensembles architecturaux remarquables comme la cathédrale ou le Château-Vieux et avec des équipements culturels comme la médiathèque, la Boutique du patrimoine et surtout l'Office de tourisme en font un site stratégique. La cave gothique présente au sous-sol sera rendue publique dans le cadre du projet.

### **- Développer le tourisme culturel**

Labellisée Ville d'art depuis 1982, Bayonne s'appuie sur son Office de tourisme et ses guides conférenciers agréés pour assurer des actions de médiation et de promotion du patrimoine à destination des groupes ou des individuels, en particulier dans une dynamique d'accueil touristique. Depuis 2009, ce dispositif a été conforté par des actions de médiation culturelle menées par la Ville, notamment auprès des publics scolaires.



## II. Bayonne dans le Plan Musées en régions

Le déplacement de Frédéric Mitterrand à Bayonne est également motivé par l'inscription du musée Bonnat-Helleu dans le Plan Musées en régions 2011-2013.

Ce vaste et ambitieux programme a été présenté le 9 septembre 2010 par Frédéric Mitterrand. 79 établissements ont été retenus à l'échelle du territoire national, en raison de l'importance et de la qualité de leur projet. La restructuration et l'extension du musée Bonnat-Helleu figurent au nombre des trois dossiers soutenus par le ministère de la Culture et de la Communication dans la région Aquitaine. Celles-ci doivent s'accompagner de la création de réserves mutualisées destinées à abriter les collections des trois musées de la Ville de Bayonne.



Pierre Puvis de Chavannes, *Doux Pays*, 1882, huile sur toile

### A- L'extension et la restructuration du musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne

L'histoire du musée des Beaux-Arts de Bayonne s'étend sur plus de 150 ans. La collection constituée par la municipalité prend une dimension exceptionnelle lorsque le peintre Léon Bonnat choisit sa ville natale pour accueillir les œuvres patiemment réunies au cours de sa longue carrière.

En 1896, la municipalité de Bayonne charge l'architecte Charles Planckaert d'édifier le futur musée Bonnat, destiné à accueillir les collections municipales ainsi que celles du peintre bayonnais. Inauguré l'année suivante, il partage ses espaces avec la bibliothèque municipale. Très vite, un agrandissement est envisagé. Il est finalement rendu nécessaire par le legs de l'artiste en 1922. Par testament, le peintre instituait en effet les Musées nationaux ses légataires universels, à charge pour eux de déposer sa collection à Bayonne (un peu plus de 2600 numéros). Il faisait ainsi du musée Bonnat l'un des plus importants musées de

province, mais assortissait ce legs d'une obligation contraignante : l'interdiction de prêt de ces œuvres.

D'autres legs et donations viennent par la suite rejoindre le musée : en 1921, le legs Derrecagaix (esquisses de Rubens) ; en 1936, le legs Personnaz (impressionnistes et nabis) ; en 1981, la donation de Paulette Howard-Johnston, fille du peintre Paul-César Helleu ; en 1992, le legs Jacques Petithory, marchand d'art parisien dont la collection constitue un enrichissement conséquent des collections (plus de 300 numéros : objets d'art, bronzes, dont certains proviennent des collections de la Couronne, toiles maniéristes rares, œuvres des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles français et surtout 186 dessins italiens et français). Enfin, quelques achats significatifs ont complété les collections au cours du XX<sup>e</sup> siècle, avec l'aide du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (achat d'un tableau de Bartolome Esteban Murillo, de la collection de terres cuites de Paul Cailleux – œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle -, ou tout récemment d'un tableau de Léon Bonnat).

Le musée conserve aujourd'hui 7000 œuvres environ (peintures, sculptures, objets d'art, mobilier, objets archéologiques, médailles, dessins, estampes et photographies), du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, signées des plus grands noms de l'art européen : Vouet, Poussin, Watteau, Hubert Robert, Greuze, Pajou, Clodion, Ingres, Géricault, Delacroix, Bonnat, Puvis de Chavannes, Degas, Helleu, Barye, Chapu, Constantin Meunier pour l'école française ; Giovanni Bellini, Fra Bartolomeo, Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, Parmesan, Titien, Tiepolo, Piranèse pour l'école italienne ; El Greco, Murillo, Goya, Madrazo, Melida pour l'école espagnole ; Holbein, Dürer, Hoffmann, Rembrandt, Rubens, Van Dyck pour les écoles allemande et du Nord ; Lawrence, Raeburn, Hoppner, Etty pour l'école anglaise.

Il abrite par ailleurs un admirable cabinet des dessins, riche de près de 3500 feuilles, d'une très grande qualité, initié par Bonnat et enrichi depuis lors par différents legs et achats (plus de 100 dessins d'Ingres, plus de 80 dessins de Delacroix, plus de 60 dessins de Géricault, 34 dessins de ou attribués à Dürer, 9 dessins originaux de Léonard de Vinci ; des œuvres de Raphaël et Michel-Ange ; une dizaine de dessins de Rubens, qui, ajoutés à une trentaine de tableaux de l'artiste, en font la plus importante collection d'esquisses peintes du maître dans les collections publiques françaises), qui fait la réputation internationale de ce musée.

Le musée Bonnat, géré par la ville de Bayonne en régie directe, a ainsi pour particularité d'abriter des collections de grande qualité, dont la moitié environ, léguées à l'Etat, figurent sur les inventaires des musées nationaux (legs Bonnat, Personnaz, Petithory).

### **Repenser le musée**

Cette collection en tous points remarquable, sans équivalent entre Paris et Madrid, est aujourd'hui conservée dans un bâtiment exigu (2 223 m<sup>2</sup> de surface) de 115 ans, très fragilisé au cours des années.

L'établissement a connu une précédente rénovation entre 1976 et 1979, menée par l'architecte Charles Maucorps (muséographie par Alain Richard), mais une partie des propositions qui avaient été formulées en matière muséographique et de médiation paraissent aujourd'hui obsolètes ou mal adaptées à l'évolution des habitudes de visite. En outre, l'extension envisagée en 1992 pour accueillir les collections Petithory n'a jamais pu voir le jour.

Très fragilisé par des problèmes récurrents d'infiltrations d'eau et d'inondations ponctuelles, sous-dimensionné par rapport à son importance et à la qualité des collections qu'il abrite et ne peut déployer, ne bénéficiant d'aucun espace d'exposition temporaire ni de réserves adaptées, le musée Bonnat est aujourd'hui à l'aube d'un changement lié à l'arrivée du legs Howard-Johnston (2010-2011). L'accueil de plus de 250 œuvres nouvelles, l'exigence de présentation permanente d'une partie de ces collections, la modification du nom de



l'établissement, devenu en mai 2011, « musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne », invitent à repenser le musée.

Musée de France, au titre de la loi du 4 janvier 2002, l'établissement doit s'engager dans une phase inédite de son histoire, qui nécessitera un réaménagement de ses espaces actuels et une extension, permettant d'accomplir au mieux ses missions (accueil du public, espaces de visite, création d'une véritable documentation-bibliothèque, locaux administratifs, réserves sur site...). Cette transformation sera également le gage d'une ambitieuse politique d'expositions et de propositions renouvelées à l'égard des publics les plus diversifiés.

La restructuration du musée des Beaux Arts accompagne également la rénovation urbaine engagée par la Ville dans le quartier en pleine mutation du Petit Bayonne, situé entre les rives de la Nive et de l'Adour. Face à ces enjeux patrimoniaux et urbains évidents, le ministère de la Culture et de la Communication a retenu le musée Bonnat-Helleu au nombre des établissements bénéficiaires du Plan Musées en régions.

Le musée Bonnat-Helleu a fermé ses portes au public le 11 avril 2011 afin de s'engager dans ce vaste projet. Le récolement décennal est en cours, ainsi qu'un chantier des collections, commencé en 2011, et qui se poursuivra en se spécialisant grâce à une mission de conservation préventive confiée à l'équipe constituée par Anne-Elizabeth Rouault, financée par la Ville de Bayonne et la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine.

Le projet de rénovation du musée Bonnat-Helleu fait également l'objet d'une étude préalable, dite étude de programmation. Lancée au cours du second semestre 2012, elle déterminera les besoins, et donc la nature et l'emprise de l'extension, ainsi que son coût prévisionnel, en accord avec le Projet Scientifique et Culturel rédigé par le musée (scénario du futur accrochage, espaces à créer, à aménager, tant du point de vue des collections que de la gestion administrative de l'établissement, services à envisager pour l'accueil de tous les publics et la mise en œuvre des activités pédagogiques et culturelles proposées par le musée ou l'aménagement d'une documentation-bibliothèque à même d'accueillir amateurs et chercheurs).

## **B- Les réserves mutualisées**

Un second point d'importance a été inscrit au Plan Musées en régions. La création de réserves mutualisées s'impose aujourd'hui pour répondre aux besoins des musées de la Ville, tous trois Musées de France. Le Musée Bonnat-Helleu, le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, seul musée consacré à la culture basque en France avec plus de 70 000 pièces extrêmement variées et le Muséum d'histoire naturelle, récemment inauguré en 2006 et pourtant doyen des musées bayonnais, riche de 20 000 pièces de collections, sont tous confrontés à l'exigüité de leurs locaux et aux fragilités structurelles des lieux actuellement dévolus au stockage des collections.

A la suite des intempéries et tempêtes survenues en janvier et septembre 2009, d'importants dégâts des eaux ont été constatés au musée Basque et de l'Histoire de Bayonne et au musée Bonnat-Helleu. La Ville a alors sollicité plusieurs missions auprès du ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale des Patrimoines, Sous-direction des musées de France) prolongées par celle du Centre de recherche et de restauration des musées de France. Des 2010, des travaux ont été menés pour assurer la mise hors d'eau des bâtiments. La Ville a également souhaité réfléchir à la création de réserves mutualisées, communes aux trois musées municipaux, afin de répondre efficacement et de façon pérenne aux questions de conservation des collections.

En lien avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine et le Service des musées de France, un cahier des charges de l'étude de programmation pour la réalisation de ces réserves a ainsi été défini par la Ville et l'étude lancée en janvier 2011. Le cabinet d'études sélectionné (sa17 - mandataire : Isabelle Crosnier) présentera prochainement au comité de pilotage, qui associe les différents partenaires financiers du projet (Ville de Bayonne, Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, Conseil régional d'Aquitaine, Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine et Ministère de la Culture et de la Communication) le préprogramme proposé à l'issue du diagnostic réalisé auprès des trois musées de Bayonne (entretiens avec les équipes, état des lieux des stockages actuels, des collections existantes et des besoins futurs). Ce préprogramme préconise la construction d'un bâtiment neuf, de 2000 à 3000 m<sup>2</sup>, sur le terrain défini par la ville en accord avec le Conseil général des Pyrénées Atlantiques. Situé à proximité du Pôle d'Archives départemental pour une meilleure lisibilité des démarches de conservation et de valorisation du patrimoine, cet équipement doit offrir toutes les conditions requises pour la conservation des collections des trois musées, tout en permettant de constituer des unités de travail partagées et de regrouper les œuvres par domaines et typologies. Des espaces de travail communs seront aménagés afin de poursuivre le travail d'inventaire, de numérisation et de restauration des œuvres.

### **III. La Convention d'objectifs pluriannuelle de la Scène Nationale Bayonne – Sud-Aquitain 2012-2015**

Frédéric Mitterrand évoquera la signature de la convention d'objectifs pluriannuelle qui devrait intervenir prochainement entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires de la Scène Nationale Bayonne - Sud-Aquitain. Ce document conventionnel fixe des objectifs évaluable et définis conjointement par les partenaires publics et accompagne le projet artistique et culturel présenté par le directeur de la Scène Nationale Bayonne – Sud-Aquitain, Monsieur Dominique Burucoa, pour une période de quatre années (2012, 2013, 2014, 2015), depuis 1er janvier 2012.

Ce contrat d'objectifs et de moyens intervient au moment où, par circulaire d'août 2010, le ministère de la Culture prévoit d'harmoniser les critères d'intervention de l'Etat et de réviser le seuil minimal de financement de l'Etat, fixé désormais à 500 000 euros. Cette mesure prise à l'issue des concertations professionnelles menées lors des Entretiens de Valois, est particulièrement importante pour la SNBSA, unique scène nationale d'Aquitaine, et l'une des plus faiblement subventionnées au plan national.

## **La Scène Nationale : un label, un territoire, des missions :**

Le Centre d'action culturelle de Bayonne et du Sud aquitain a été créé en 1990 par les villes de Bayonne et d'Anglet, le ministère de la Culture, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques. La Ville de Bayonne lui cède la même année par convention la gestion de son théâtre et en fait son outil principal de production et de diffusion artistique. En 1991, avec une soixantaine d'autres établissements culturels inégalement répartis sur le territoire national, le CAC obtient le label « Scène Nationale » attribué par le ministère de la Culture. A travers les missions d'intérêt général qu'ils assument, ces établissements pluridisciplinaires, travaillant en réseau, contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Entre 2004 et 2006, d'importants travaux de rénovation du théâtre de Bayonne, réalisés par l'architecte Maria Godlewska, et le scénographe, Jean Paul Chabert, en feront, tout en respectant le cercle parfait des théâtres à l'italienne, le théâtre le plus performant et confortable du sud de l'Aquitaine.

La « zone d'influence » de la Scène Nationale s'étend sur un bassin de population qui va de Dax, au nord, à Hendaye, au sud, en s'étendant vers l'est à une cinquantaine de kilomètres du littoral (Orthez, Saint-Palais..), soit quelques 250 000 habitants (55% agglomération bayonnaise, 23% Sud des Landes, 22% Pays basque).

Au sein de Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour (Bayonne, Anglet, Biarritz-Boucau et Bidart, non dotée à ce jour de compétence culturelle, la Scène Nationale occupe une position privilégiée avec la gestion de deux salles (théâtre de Bayonne et salle Paul Vaillant Couturier de Boucau) et une programmation adaptée aux Ecuries de Baroja à Anglet.

Pôle-ressource important en matière de spectacle vivant pour le bassin de vie concerné, elle inscrit son projet dans cet environnement en plein développement (émergences de « Scènes de pays » en Pyrénées Atlantiques, « Scènes départementales » dans les Landes...). Elle s'est également engagée dans le développement de coopérations transfrontalières avec les théâtres et les structures culturelles du Nord de l'Espagne, notamment Saint Sébastien – Capitale Culturelle Européenne 2016 – et Pampelune – jumelée avec Bayonne depuis 50 ans. L'important bassin de population du sud de la Bidassoa constitue une clef de développement du projet de la SNBSA .

Dans cet esprit, une convention de partenariat avec la Ville de Saint-Sébastien vient d'être mise en place afin de constituer un réseau transfrontalier de diffusion artistique.

Aujourd'hui gérée par une association, présidée par Jean-Michel Barate, et par un directeur, Dominique Burucoa, responsable du projet culturel et artistique, la Scène Nationale est subventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil général des Pyrénées Atlantiques, les villes d'Anglet, de Bayonne, de Boucau et bientôt de Saint-Jean-de-Luz. Une réflexion est engagée avec les tutelles pour envisager la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle, forme juridique sans doute plus adaptée que le statut associatif à l'intervention territoriale actuelle de la Scène nationale Bayonne - Sud-Aquitain.

Une saison culturelle pluridisciplinaire, composée d'une cinquantaine de spectacles pour plus de 180 représentations, forme le programme dont théâtre et jazz constituent les dominantes artistiques, qui attirent plus de 50 000 spectateurs par an. Ouverte aux différentes formes de la création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant, cette programmation accueille artistes de référence de dimension internationale et nationale ainsi que des équipes d'Aquitaine favorisant le développement de la création en région. Parallèlement, chaque

année, aux côtés des spectacles accueillis, la mise en place de résidences artistiques ou de soutiens financiers ou techniques dans le cadre de coproduction ou de productions, confirme le rôle structurant de cet outil de création pour le sud aquitain. Enfin, conformément aux missions d'éducation artistique et de démocratisation culturelle qui lui sont déléguées, un important programme de sensibilisation des publics, jeune public, comités d'entreprise et publics empêchés est mis en œuvre. Un festival, les Maimorables, soutenu au titre de la politique de la Ville, complète ces actions de médiations. Ces populations représentent désormais plus de 30% des publics de la SNBSA.

Le contrat d'objectifs et de moyens qui devra être signé par la SNBSA avec ses tutelles pour les quatre prochaines années devrait permettre de conforter ses missions de service public dans le domaine du spectacle vivant, en lui permettant de conforter sa place de tête de pont en faveur de la création et de la diffusion artistique dans le sud aquitain, et en inscrivant dans ses priorités la relation transfrontalière et l'ouverture sur la péninsule ibérique.



## **Informations utiles**

### **Direction de la culture et du patrimoine**

> 1 rue Ducéré  
Tél. : 05 59 46 61 59

### **Musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne**

5 rue Jacques Laffitte  
> Tél : 05 59 46 63 60 (conservation)  
Courriel : musee-bonnat-helleu@bayonne.fr

### **Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne**

> 37 quai des Corsaires  
Tél. : 05 59 59 08 98  
museebasque.com

### **Muséum d'histoire naturelle de la Plaine d'Ansot**

> Tél. : 05 59 42 22 61  
ansot.bayonne.fr

### **Médiathèque**

> 10 rue des Gouverneurs  
Tél. : 05 59 59 17 13  
mediatheque.bayonne.fr

### **Boutique du Patrimoine**

> 13 rue Poissonnerie  
Tél. : 05 59 25 60 83

### **Office de tourisme**

> Place des Basques  
Tél. : 0 820 42 64 64  
bayonne-tourisme.com

### **Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque**

> 39 avenue Duvergier de Hauranne  
Tél. : 05 59 03 93 93  
archives.cg64.fr

*Plus d'informations auprès de la direction de la communication de la Ville de Bayonne :  
Claire Jomier : [c.jomier@bayonne.fr](mailto:c.jomier@bayonne.fr), 05 59 46 63 01.*